



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2011/05/02**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 30 MAI 2011**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>28</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**23 mai 2011**

L'an deux mille onze, le 30 mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 23 mai 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, CHAPUT, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PEROT, PAMIES, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LABORDE, TIXIER

Mmes CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, CAPS, SALADIN, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM PETIT-COULAUD, MERLYNCK

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes SPRINGER

MM COULON, LALANDE, ROYERE Joël, MEUNIER, PRIOUL, DELARBRE, LEFAURE,  
LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

**OBJET : Attribution du marché de travaux d'aménagement de la grange au musée Martin Nadaud –  
tranche 2, La Martinèche, commune de Soubrebost (9 lots de travaux)**

Le Président rappelle que le projet d'aménagement de la maison Martin Nadaud et de ses abords portait initialement sur l'ensemble du site, dont une grange, mais que pour des contraintes budgétaires la Communauté de communes n'avait pu faire réaliser que des travaux de restauration et d'aménagement sur une partie du site, désormais ouverte au public (maison natale, maison du retour, parking et jardin).

Le Président ajoute que pour faciliter l'accueil du public sur le site, et notamment les groupes, il est urgent de poursuivre les travaux d'aménagement en créant un accueil-boutique plus important et une salle d'animations dans la grange (sur deux niveaux). Le montant prévisionnel de cette seconde tranche de travaux est estimé par le maître d'œuvre à 182 500 € HT.

Le Président rappelle en outre que l'engagement d'une seconde tranche de travaux sur le site est aujourd'hui permise par les recettes de la souscription publique menée de 2008 à 2010 avec la Fondation du Patrimoine.

Le Président informe qu'une consultation d'entreprises a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26-II et 28 du code des marchés publics), avec publication d'un avis d'appel public à concurrence dans le journal La Montagne et au BOAMP.

Le Président précise que ce marché de travaux comporte une tranche unique et 9 lots, sans option ni variante :

- Lot n°1 : Maçonnerie.
- Lot n°2 : Charpente – Couverture.
- Lot n°3 : Plâtrerie – Isolation.
- Lot n°4 : Menuiseries intérieures et extérieures bois.
- Lot n°5 : Carrelage.
- Lot n°6 : Electricité – Chauffage – Alarme.
- Lot n°7 : Peinture.
- Lot n°8 : Plomberie – Sanitaire.
- Lot n°9 : Monte-personne, plate-forme élévatrice.

Le Président informe que 18 plis (dont certains portant sur plusieurs lots) ont été réceptionnés dans les délais impartis (date limite de remise des offres fixée au mardi 10 mai 2011 – 17 h 00).

Le Président rappelle les critères de sélection des offres, énoncés au règlement de consultation et pondérés :

- Le prix (50%).
- La valeur technique (30%).
- L'organisation en phase chantier (20%).

Le Président indique que le maître d'œuvre a dû solliciter des demandes de précisions ou de confirmations sur des prix et des éléments techniques. Il a fourni un rapport d'analyse des offres sur la base des critères de sélection pondérés. La commission d'appel d'offres s'est ainsi réunie à plusieurs reprises afin de procéder à l'examen des offres et du rapport d'analyse proposé par le maître d'œuvre.

Le Président expose au Conseil les propositions de la commission d'appel d'offres en précisant le montant des offres et en rappelant le montant estimatif par lot.

<b>Lots</b>	<b>Estimation € HT</b>	<b>Entreprise proposée</b>	<b>Montant offre € HT</b>
<b>1 : Maçonnerie</b>	85 000 €	<b>SARL Penot Gérard et Fils (23-St Dizier Leyrenne)</b>	<b>73 872,37 €</b>
<b>2 : Charpente - Couverture</b>	11 500 €	<b>SARL GRIZON (23-St Pierre Chérignat)</b>	<b>13 900,15 €</b>
<b>3 : plâtrerie - Isolation</b>	11 000 €	<b>SARL DECOURTEIX (23 – St Amand)</b>	<b>12 586,58 €</b>
<b>4 : Menuiseries intérieures et extérieures bois</b>	16 500 €	<b>SARL MICHAUD (23 – St Sulpice Les Champs)</b>	<b>16 789,00 €</b>
<b>5 : Carrelage</b>	10 000 €	<b>EIFFAGE Construction Services 23 (23-Guéret)</b>	<b>6 553,97 €</b>
<b>6 : Electricité – Chauffage - Alarme</b>	21 000 €	<b>SARL ELEC VIRONDEAU (23 – Faux Mazuras)</b>	<b>19 200,38 €</b>
<b>7 : Peinture</b>	6 500 €	<b>SARL CARDON Michel (23 – Le Grand Bourg)</b>	<b>8 500,00 €</b>
<b>8 : Plomberie - Sanitaire</b>	4 000 €	<b>CANCALON Alain (23-Bourganeuf)</b>	<b>1 706,50 €</b>
<b>9: Monte- personne, plate- forme élévatrice</b>	17 000 €	<b>SARL AEF (23-Aubusson)</b>	<b>16 000 €</b>
<b>TOTAL H.T</b>	182 500 €		<b>169 108,95 €</b>

Le Président indique que la durée du chantier est de 8 mois avec la nécessité d'ouvrir ce nouvel espace au public au printemps 2012.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'attribuer le marché aux entreprises citées dans le tableau ci-dessus.
- Autorise le Président à signer puis à notifier les marchés des 9 lots aux entreprises citées précédemment.
- Dit que ces crédits seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

## **1 ABSTENTION**

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 31 mai 2011  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD